



# Le Messager Canadien

DU

## Sacré-Cœur de Jésus

VOL. V

MONTRÉAL, NOVEMBRE 1896

NO II

**Intention générale du mois de Novembre 1896.**

APPROUVÉE ET BÉNIE PAR NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE

**Les saintes âmes du Purgatoire.**

Le Royaume de Dieu se compose de trois provinces : le Ciel, la Terre et le Purgatoire. Ces provinces sont unies entre elles par des relations continuelles, des communications incessantes, qu'on appelle la *Communion des saints*.

Par un bienfait de la puissance et de la bonté de Dieu, les saints et les anges du ciel entendent nos prières, ils se réjouissent de nos victoires sur nous-mêmes et sur les ennemis de Dieu, et ils s'emploient à intercéder pour nous, afin que nous puissions mériter d'aller partager un jour leur bonheur.

De notre côté, nous pouvons secourir par nos suffrages les saintes âmes du Purgatoire dans leurs peines ; nous avons en main, par la miséricorde de Dieu, les clefs de leurs prisons : c'est la prière pour les morts, la dévotion aux âmes du Purgatoire ; c'est elle qui fait le sujet de l'Intention générale de ce mois.

\*\*\*

Le mot Purgatoire s'entend tantôt d'un lieu, tantôt d'un état intermédiaire entre le ciel et la terre ; c'est la *situation* des âmes qui ont quitté cette vie en état de grâce, mais qui sont chargées de certaines dettes de peines temporelles qu'elles doivent payer rigoureusement, jusqu'à la dernière obole, avant d'être admises en paradis.

Le Purgatoire est à la fois un mystère de justice et de miséricorde. La sévérité de ses peines nous fait voir combien est grande la sainteté de Dieu qui ne peut souffrir aucune souillure chez ceux qui s'approchent de lui. Elle doit nous inspirer une crainte salutaire de tout péché et nous convaincre que toute faute, quelque légère qu'elle paraisse à nos yeux, prend des proportions énormes à la lumière des perfections divines. " Vos yeux sont purs, dit Dieu par le prophète, et ils ne peuvent supporter l'iniquité." (1)

D'un autre côté, la grandeur des miséricordes de Dieu éclate dans les nombreux moyens qu'il nous donne de secourir les saintes âmes, dans les consolations qu'il leur procure soit par lui-même, soit par le ministère de la sainte Vierge et des saints Anges. Puissent ces considérations nous faire craindre, mais, aussi, aimer Dieu, et stimuler notre dévotion envers ses prisonnières d'amour.

\* \* \*

Il est évident que ce n'est qu'à la lumière de la révélation que nous pouvons procéder sûrement dans l'étude du Purgatoire. Les décisions de l'Eglise, les enseignements communs des docteurs et quelques-unes des révélations faites par Dieu aux saints sur la terre doivent nous y guider. L'Eglise n'a approuvé directement aucune de ces révélations particulières, mais elles forment dans leur ensemble un précieux complément aux enseignements de la foi et il serait peu sage de ne vouloir pas en tenir compte.

Deux points ont été définis par l'Eglise comme articles de foi, savoir : 1° *Qu'il y a un Purgatoire* ; 2° *Que les âmes qui*

(1) Habac. I, 13.

*y sont déteruées peuvent être secourues par les suffragés des fidèles, surtout par le saint Sacrifice de la messe.* Les autres questions doctrinales qui s'y rapportent nous sont expliquées plus ou moins clairement par les théologiens et par les révélations particulières.

\*\*\*

Où est le Purgatoire? Les théologiens sont presque unanimes, dit le savant Cardinal Bellarmin (1), à enseigner que le Purgatoire, du moins le lieu *ordinaire* des expiations, est situé dans le sein de la terre, que les âmes du Purgatoire et les réprouvés sont dans les mêmes espaces souterrains, dans ces régions profondes que l'Écriture appelle *les enfers*.

Un sentiment très probable, dit saint Thomas (2), et qui répond d'ailleurs aux paroles des saints et aux révélations particulières, c'est qu'il y aurait pour l'expiation du Purgatoire un double lieu. Le premier serait destiné à la généralité des âmes, et il est situé en bas, près de l'enfer; le second serait pour des cas particuliers, et c'est de là que seraient sorties tant d'apparitions.

"Une religieuse de ma communauté, grande servante de Dieu, écrit sainte Thérèse (3), était décédée il n'y avait pas encore deux jours. On célébrait l'office des morts pour elle dans le chœur; une sœur disait une leçon, et j'étais debout pour dire le verset; à la moitié de la leçon, je vis l'âme de cette religieuse sortir *du fond de la terre*, et s'en aller au ciel."

\*\*\*

Il y a dans le Purgatoire comme dans l'enfer une double peine, la peine du *sens* et la peine du *dâm*.

La peine du sens est semblable à celle que nous éprouvons dans notre chair. C'est le sentiment commun des théologiens qu'elle consiste dans le feu et autres genres de souff-

---

1) De Purgat. II. 6.

2) Supplém., p. 3.

3) Ch. 35 de sa Vie écrite par elle-même.

frances. “ C’est le même feu, dit saint Grégoire (1), qui tourmente les damnés et qui purifie les élus.”



Les âmes du Purgatoire implorent les prières des Fidèles.

Le feu a toujours été le principal instrument des vengeances divines; Dieu s'en est servi autrefois pour détruire des villes coupables et il s'en servira d'une manière bien plus effroyable à la fin des temps pour faire disparaître tout ce qui restera sur la terre. C'est par le feu qu'il châtie le mauvais riche—*Crucior in hac flamma*—et les autres réprouvés, c'est aussi par le feu qu'il fait passer les âmes du Purgatoire, *comme on y fait passer l'argent : Uram eos sicut uritur argentum* (Zach. XIII, 9). C'est là qu'il souffle ce feu dans toute sa fureur et qu'il le fait brûler sur elles : *Ignis succensus est in furore meo : super vos ardebit* (Jerem. XV, 14).

Et quel feu ! Qui en dira la subtilité ? *Pondera mihi pondus ignis* (4 Esdr. IV, 5).

Feu matériel, mais qui se nourrit d'une matière tellement subtile et combustible que le prophète en appelle la flamme “ un esprit d'ardeur, *in spiritu ardoris* ” (Isai., IV 4), tant elle est vive et pénétrante.

“ Là (dans l'autre vie), dit l'auteur de l'Imitation de JÉSUS-CHRIST, une heure dans le tourment sera plus terrible qu'ici cent années de la plus rigoureuse pénitence ” (I., 24).

De fait, peut-on imaginer une douleur plus atroce que celle du feu, même de ce feu que Dieu a créé pour notre usage ? “ Si un homme, enfermé dans une fournaise ardente, écrit le P. Munfort, pouvait, par miracle, vivre au milieu de ses flammes sans mourir, il souffrirait par ce seul

(1) In Psalm. 37.

tourment plus que par tous les autres. Le feu s'insinuerait dans toutes les parties de son corps, et à tous ses membres il ferait souffrir une douleur particulière ; pénétrant la peau et la chair, il entrerait jusqu'aux entrailles ; les os embrasés n'auraient plus l'apparence que d'un fer rouge qui sort de la fournaise, les côtes en feu jetteraient de toutes parts de terribles étincelles ; le sang devenu plus ardent que le plomb fondu et l'huile bouillante répandrait par tout le corps une chaleur dévorante ; la tête, la bouche, les dents, charbons ardents, brûleraient sans se consumer. . . . Concevez-vous quelque chose de plus affreux ? ”

Or, cette supposition du P. Munfort se réalise pour les âmes du Purgatoire, non plus dans un feu de la terre, mais dans le feu vengeur créé expressément pour la punition des fautes. Là les pauvres âmes n'ont plus de corps de chair et d'os, mais bien un corps de feu qui pénètre tout leur être et leur fait éprouver à *la fois* toutes les douleurs. *La douleur*, dit quelque part saint Thomas, *n'est pas le coup que l'on reçoit, mais le sentiment douloureux de ce coup* ; les pauvres âmes du Purgatoire souffrent de fait tout ce qu'elles souffriraient si ces corps de feu étaient bien leurs propres corps ainsi pénétrés de flammes sans se consumer.

Inutile d'en dire davantage et de montrer comment ce feu terrible est doué d'une espèce d'*instinct* qui lui fait aller chercher, partout où elles se trouvent, les traces du péché, *in spiritu judicii et spiritu ardoris* (Isai., IV, 4) ; comment, ainsi que le déclare saint Augustin, *la sagesse de ce feu nous fera subir autant de peines que la folie du péché nous aura fait commettre de méchancelés* ; comment il saura distinguer les fautes commises avec préméditation de celles de pure fragilité, etc. Ce que nous avons dit est plus que suffisant pour nous inspirer une crainte salutaire des châtements. De l'autre vie et une immense compassion pour les pauvres âmes qui nous crient du fond de leur abîme de feu : *Crucior in hac flamma, je souffre, combien je souffre dans ces flammes ! Une*

*goutte d'eau, une prière ! Manus Domini tetigit me, c'est la main terrible du Seigneur lui-même qui s'est appesantie sur moi !*

\* \* \*

Le croirait-on ? Quelque terrible que soit cette peine du sens, elle n'est pas, au témoignage des docteurs et des saints, aussi sévère que la peine du dam, qui consiste dans la privation pour un temps de la vue de Dieu. Cette peine surpasse toute douleur sensible ; c'est un feu spirituel incomparablement plus actif que le feu matériel.

Toute douleur en effet est fondée sur l'amour et est d'autant plus vive que l'amour est plus intense. Or, qui pourra dire la vivacité de l'amour dont brûlent les âmes du Purgatoire pour Dieu ? D'abord c'est leur amour *naturel* pour le Souverain Bien, cette inclination violente de la créature raisonnable pour son Créateur, son premier principe et sa fin dernière. Affranchies de l'esclavage des sens matériels, ces âmes se portent vers Dieu avec plus de véhémence que les plus gros torrents ne se précipitent vers la mer. Mais elles sont tout à coup arrêtées dans leurs élans par les chaînes de la justice divine. Quelle violence n'éprouvent-elles pas d'avoir à se replier ainsi sur elles-mêmes ! Quelle pression énorme une masse explosive n'exerce-t-elle pas sur les parois d'un souterrain qu'elle ne peut briser ?

Puis c'est leur amour *supernaturel* fondé sur l'ardeur de leur espérance, et enfin l'amour *divin de charité* qui leur montrent Dieu dans toutes ses amabilités et dans toutes ses perfections, qui les projettent vers leur divin Epoux avec toute l'impétuosité de la foudre ! Mais cette foudre va encore se briser sur le rocher de la justice divine ! Leur douleur en est si violente que ce choc les détruirait, si elles n'étaient immortelles. Oui, pauvres âmes, vous êtes vraiment des épouses désolées et inconsolables, puisque vos élans vers Celui que vous aimez tant se changent pour vous en tourments indicibles !

Malheureux que nous sommes ici-bas de ne pas aimer

Dieu, de ne pas soupirer après lui, de nous attacher cœur et âme à de simples objets créés ! Si nous apprenions à connaître Dieu davantage et à le servir plus fidèlement sur cette terre, que de tourments nous nous épargnerions au Purgatoire !

\* \* \*

Et combien de temps durent ces peines du Purgatoire ?

D'après le sentiment des docteurs, les peines du Purgatoire sont de longue durée. Il est hors de doute, dit Belarmin, qu'elles ne sont limitées ni à dix, ni à vingt ans, mais qu'elles durent quelquefois des siècles entiers. Sainte François de Rome nous donne une moyenne de sept années pour l'expiation d'un péché mortel, remis quant à la culpabilité.

Quel sera donc le sort de ceux qui ont commis plusieurs péchés graves et de ceux dont la vie n'a été qu'un tissu de péchés mortels ?

La sœur de saint Vincent Ferrier avait mené une vie de vanités et de plaisirs. Au moment de mourir elle rentra en elle-même et se confessa avec un sincère repentir. Quelques jours après sa mort, tandis que son frère célébrait pour elle le saint sacrifice, elle lui apparut au milieu des flammes, en proie à des maux intolérables. " Hélas ! mon frère, dit-elle, je suis condamnée à ces supplices *jusqu'au jour du jugement*. Cependant vous pouvez m'aider. La vertu du saint sacrifice est si puissante : offrez pour moi une *trentaine* de messes, j'en espère le plus heureux effet." Le saint s'empressa d'accéder à cette demande ; il célébra les trente messes, et le trentième jour, sa sœur lui apparut entourée d'anges et montant au ciel. (1)

\* \* \*

Pourtant il ne faudrait pas porter trop loin la crainte du Purgatoire, il faut la tempérer par une grande confiance en la miséricorde de Dieu. Il est vrai que Dieu exige une entière expiation de toutes leurs fautes, avant d'admettre les âmes en paradis, mais il est rempli de compassion pour elles ;

(1) Bayle. Vie de saint Vincent Ferrier.

il les console souvent et il saisit toutes les occasions possibles que nous lui donnons par nos suffrages de mitiger et d'abrégger leurs peines.

Il les console par lui-même, en leur donnant une entière résignation à sa sainte volonté. “ Les âmes, dit saint François de Sales en parlant du Purgatoire, y sont dans une continuelle union avec Dieu. Elles y sont parfaitement soumises à sa volonté ; ou, pour mieux dire, leur volonté est tellement transformée en celle de Dieu, qu'elles ne peuvent vouloir que ce que Dieu veut : en sorte que si le paradis leur était ouvert, elles se précipiteraient plutôt en enfer, que de paraître devant Dieu avec les souillures qu'elles voient en elles. Elles s'y purifient volontairement et amoureusement, parce que tel est le bon plaisir divin. Elles veulent y être en la façon qu'il plaît à Dieu, et pour autant de temps qu'il lui plaira. . . . Elles sont assurées de leur salut et remplies d'une espérance qui ne peut être confondue dans son attente.”



Marie, consolatrice des affligés.

Il les console encore par l'entremise de la sainte Vierge. MARIE n'est-elle pas la *Consolatrice des affligés* et la *Mère de miséricorde* ? Aussi elle dit un jour à sainte Brigitte (Rév. IV, 1) : “ Je suis la Mère de tous

ceux qui sont dans le lieu de l'expiation ; mes prières adoucissent les châtimens qui leur sont infligés pour leurs fautes.” C'est surtout les samedis et aux jours de ses fêtes que la sainte Vierge secoure les âmes du Purgatoire et qu'elle les console de ses visites. C'est le samedi après leur mort, selon



la pieuse croyance des fidèles, qu'elle délivre du Purgatoire les âmes de ceux qui, ayant porté le scapulaire, et rempli certaines conditions, ont droit au privilège de la Sabbatine.

Et les saints Anges gardiens, si dévoués à leurs clients pendant leur vie, les laisseront-ils sans consolation dans les prisons du Purgatoire? L'ange de l'Agonie qui consola si efficacement Notre-Seigneur au Jardin des Oliviers, ne remplira-t-il pas une semblable fonction auprès des prisonnières si désolées du divin Roi? Et saint Michel ne les consolera-t-il pas, lui qui est chargé de les introduire au ciel? *Signifer sanctus Michael representet eas in lucem sanctam.* (Offertoire de la messe des Morts.)

\* \* \*

C'est surtout dans le pouvoir que Dieu donne à son Eglise militante d'abrèger les peines du Purgatoire que sa miséricorde est plus admirable. En effet, il nous a réellement comme donné les clefs du Purgatoire; il ne tient qu'à nous d'en ouvrir les portes et d'en faire sortir les âmes par *voie de suffrage*, c'est-à-dire par nos prières, et par toutes nos bonnes œuvres en tant qu'elles sont *impéatoires* et *satisfaitoires*, par nos indulgences et surtout par le saint sacrifice de la messe.

JÉSUS-CHRIST nous permet d'offrir toutes ces œuvres, accomplies en état de grâce, pour le soulagement des âmes du Purgatoire et Dieu les leur applique selon les règles de sa justice et de sa miséricorde.

L'on trouve dans le deuxième Livre des Machabées un exemple mémorable de piété pour les morts. Judas Machabée venait de remporter une victoire sur Gorgias, général du roi Antiochus. Après le combat, comme il ensevelissait les corps de ceux qui avaient été tués, il trouva sous leurs tuniques des objets consacrés aux idoles, pris à Jammia, et que la loi interdit aux Juifs.

Il fit mettre tout son monde en prière pour conjurer le Seigneur d'oublier le péché qui avait été commis.



*Judas Machabée apporte des offrandes au Temple et demande des prières pour ses soldats morts pendant la bataille.*

nous aussi, de bons et religieux sentiments pour la délivrance des âmes du Purgatoire. Nous avons dans la nouvelle loi le grand sacrifice de propitiation pour les vivants et pour les morts, le saint sacrifice de la messe : faisons dire des messes pour nos morts ; rappelons-nous les paroles que Léon XIII nous adressait dans son Encyclique du 1<sup>er</sup> avril 1888 : " C'est pourquoi, comme il est certain, de par la doctrine catholique, que les âmes retenues dans le Purgatoire sont soulagées par les suffrages des fidèles et surtout par l'auguste sacrifice des autels,



*Les Messes et les prières soulagent les âmes du Purgatoire.*

" Et, après avoir fait une collecte, il envoya douze mille lachmes d'argent à Jérusalem, afin qu'on offrît un sacrifice pour les péchés de ceux qui étaient morts. Il avait de bons et religieux sentiments touchant la résurrection."

Ayons donc, nous pensons ne pouvoir leur donner de gage plus utile et plus désirable de Notre amour, qu'en multipliant partout, pour l'expiation de leurs peines, l'oblation pure du très saint sacrifice de notre Médiateur."

Que d'autres moyens nous avons encore en main pour secourir les âmes souffrantes ? La prière, le saint Rosaire, la sainte communion, le chemin de la Croix, les indulgences, le jeûne, l'aumône, les pénitences, tout, jusqu'au plus petit sacrifice.

\*\*\*

“ Bienheureux ceux qui sont miséricordieux, dit le Sauveur (Math. V, 7); parce qu'ils obtiendront miséricorde.” — “ Heureux l'homme, dit l'Esprit-Saint, (Ps. 40), qui se souvient de l'indigent et du pauvre, le Seigneur le délivrera au jour mauvais.” Soyons miséricordieux à l'égard des âmes souffrantes et Dieu nous fera miséricorde à nous-mêmes. Souvenons-nous efficacement du pauvre prisonnier du Purgatoire, tirons-le de sa prison par nos suffrages, et Dieu nous en délivrera lorsque nous y serons peut-être nous-mêmes.



*Les âmes délivrées du Purgatoire.*

Terminons par ces paroles du bienheureux Pierre Lefèvre de la Compagnie de JÉSUS, si connu par sa piété envers les saints Anges et qui avait aussi une singulière dévotion pour les âmes du Purgatoire : “ Ces âmes ont des entrailles de charité, toujours ouvertes sur ceux qui marchent encore dans les sentiers si dangereux de la vie ; elles sont pleines de reconnaissance pour ceux qui les assistent. Elles peuvent nous aider par leurs prières et offrir à Dieu leurs tourments en notre faveur. C'est chose excellente d'invoquer les âmes du Purgatoire, pour obtenir par elles du Seigneur une vraie connaissance et un sentiment profond de contrition de ses péchés, la ferveur dans les bonnes œuvres, le

soin de porter de dignes fruits de pénitence, et en général toutes les vertus, dont l'absence leur a fait infliger au si terrible châtement." (1)

### Prière quotidienne durant ce mois

Divin Cœur de JÉSUS, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions.

Je vous les offre, en particulier, pour les saintes âmes du Purgatoire, afin que, purifiées et délivrées de leurs tourments, elles aillent en paradis glorifier à jamais les miséricordes divines et prendre part au bonheur des élus. Ainsi soit-il.

## TRESOR DU CŒUR DE JÉSUS

### SOMME GÉNÉRALE DES ŒUVRES OFFERTES LE MOIS DERNIER

Actes de charité . . . . .	37,370	Lectures de piété . . . . .	29,972
Actes de mortification. . .	45,012	Messes célébrées . . . . .	3,868
Chapelets. . . . .	107,682	Messes entendues. . . . .	36,703
Chemins de la Croix . . . . .	55,736	Œuvres de zèle. . . . .	20,392
Communions sacramen- telles. . . . .	47,849	Œuvres diverses . . . . .	120,910
Communions spirituelles. . .	85,404	Prières diverses. . . . .	544,063
Examens de conscience . . .	35,442	Souffrances ou afflictions. .	27,666
Heures de silence. . . . .	72,964	Victoires sur ses défauts. . .	16,042
Heures de récréation . . . .	54,167	Visites au S. Sacrement . . .	77,489
Heures de travail . . . . .	104,077		
Heures-saintes . . . . .	25,091	SOMME GÉNÉRALE . . . . .	1,547,996

(1) Memorial.



## Décret général sur les oraisons et la prose des messes de requiem

Pour faire disparaître tout doute relativement à la récitation des oraisons et de la prose pour les messes de requiem, la Sacrée Congrégation déclare :

1° On ne doit dire qu'une oraison à toutes les messes qui se célèbrent pour la Commémoration de tous les fidèles défunts, — le jour et pour le jour de la mort ou de l'enterrement, — même aux messes chantées ou aux messes basses quand le rite permet de dire une messe basse, le 3e, le 7e, le 30e jour et le jour anniversaire et aussi toutes les fois qu'on célèbre la messe pour les défunts solennellement, c'est-à-dire sous un rite qui équivaut au rite double, comme à l'office qu'on récite après avoir reçu la nouvelle de la mort de quelqu'un et pour les anniversaires entendus dans le sens large.

2° Dans les messes quotidiennes quelconques, soit basses soit chantées, on doit dire plusieurs oraisons dont la première sera pour le défunt ou les défunts en particulier, pour lesquels on offre le Saint Sacrifice et prise dans les oraisons qui sont inscrites au Missel ; la seconde *ad libitum* ; la dernière pour les défunts.

3° Si on célèbre la messe *pro defunctis in genere*, on doit dire les oraisons telles qu'elles sont au Missel *pro missis quotidianis*, et dans le même ordre où elles se trouvent.

4° Que si dans les messes quotidiennes il plaît au Célébrant d'ajouter plusieurs oraisons, comme la Rubrique le permet, il pourra le faire seulement aux messes basses, en conservant le nombre impair, et en plaçant en dernier lieu l'oraison *pro omnibus defunctis*.

5° Enfin pour ce qui a rapport à la Prose, on doit la dire à toutes les messes chantées, de même qu'aux basses qui se célèbrent aux jours privilégiés plus haut indiqués. Pour les autres messes, la Prose peut se réciter ou s'omettre *ad libitum celebrantis* selon les Rubriques.

Nonobstant toutes choses contraires.

30 Juin 1896.

Cajétan Card. ALOISI MASELLA,  
*Préfet de la S. C. des Rites.*

LOUIS TRIPEPI, *Secrétaire*

# PIE JESU DOMINE

Solo. *HEB.*  
I a som - bre nuit! tou - jours la nuit!

An - ge saint, mon gui - de fi - dè - le,

Quand vo - tre voix me di - ra - t - el - le :

VOI - CI DE DIEU LE JOUR QUI LUIT! *CHOEUR.* Pi - e Je - su

Do - mi - ne, do - na e - is re - qui - em!

Do - na e - is re - qui - em!

- 2.—Comme au milieu de tant de maux  
Se prolonge, hélas, notre peine !  
Brisez, chrétiens, la lourde chaîne  
Qui nous retient en ces cachots.
- 3.—De son séjour Dieu nous bannit ;  
Sur la terre une simple larme,  
Une prière le désarme ;  
Mais en ces lieux il nous punit.
- 4.—Quand s'ouvrira l'ardent séjour,  
Où le feu vengeur nous dévore !  
Quand paraîtra ta douce aurore,  
O Ciel ! des saints heureuse cour !
- 5.—Nous acceptons ces rudes coups,  
Ces rigueurs que nul ne peut dire ;  
Mais le cruel, l'affreux martyre,  
Seigneur c'est d'être loin de vous !
- 6.—Joignez encore d'autres tourments  
A ces flammes, Juge suprême ;  
Mais, pour notre âme qui vous aime,  
Hâtez, Seigneur, hâtez le temps !

---

## ACTIONS DE GRÂCES

Le chiffre des actions de grâces demandées et enregistrées le mois dernier, aux bureaux du Sacré-Cœur, a été de 26,918.—Des relations spéciales de grâces obtenues nous ont été communiquées des centres suivants :

*Burlington, Vt.* : une guérison. — *Cornwall* : deux grâces temporelles. — *Drysdale* : plusieurs faveurs. — *Iberville* : une grâce spirituelle. — *L'Assomption* : le succès dans un examen. — *Montréal* : deux grandes grâces et autres faveurs obtenues par une communauté. — *St-André d'Argenteuil* : trois guérisons. — *St-François de Sales* : une mère obtient du Sacré-Cœur la guérison de son enfant. — *St-Simon de Rimouski* : une guérison. — *Matane* : trois grâces.

---



## LE CULTE PERPETUEL DU SACRÉ-CŒUR

“ Unde et salvare in perpetuum potest ascendens  
per semetipsum ad Deum, semper vivens ad inter-  
pellandum pro nobis.”

HÉB. VII. 25.

### I.—Nature et but.

**S**AINTE Paul nous assure que JÉSUS “ peut sauver en tout temps ceux qui s’approchent de Dieu, par son entremise,” et il en donne la raison, “ c’est qu’il est toujours vivant pour intercéder pour nous.”

Si donc nous voulons notre salut et celui de nos frères, approchons-nous de Dieu par JÉSUS-CHRIST, et faisons en sorte que nos frères s’en approchent à leur tour.

Le Cœur de JÉSUS prie sans cesse pour nous, il faudrait que nous puissions être nous-mêmes toujours en prière en sa compagnie, nous unir continuellement à ses divines supplications, soumettre à leur vertu d’impétration les grands besoins de nos âmes, ceux de Notre Saint-Père le Pape, de l’Eglise, des pauvres pécheurs, des âmes du purgatoire.

Mais comment pourrions-nous en agir ainsi ? Il est évident que nos occupations ne nous le permettent pas, quand même nous en aurions la volonté. Cependant nous pouvons fort bien le faire à *tour de rôle*, nous succéder *d’heure en heure* auprès du Cœur de JÉSUS priant. Telle est l’idée du *Culte perpétuel du Sacré-Cœur*, exercice admirable par ses fruits et par les consolations qu’il procure à ceux qui le pratiquent fidèlement, mais qui est trop peu connu des associés du Sacré-Cœur.

Le Culte perpétuel du Sacré-Cœur est un rameau de



l'arbre de l'Archiconfrérie romaine du Sacré-Cœur et il en tire ses indulgences.

Voici en quoi il consiste : " Aux jours que les Associés veulent consacrer spécialement au Sacré-Cœur, ils s'approchent des sacrements, visitent une église ou un oratoire public, et y prient quelque temps aux intentions de N. S. P. le Pape (notamment pour le Souverain Pontife et le clergé, pour l'exaltation de la sainte Eglise catholique, pour l'extirpation des hérésies, pour la conversion des pécheurs, pour la paix et la concorde entre les princes chrétiens, pour tous les associés de ce pieux exercice et pour les âmes du purgatoire).

" De plus, ils renouvellent les promesses de leur baptême, et les autres promesses ou vœux qu'ils auraient faits ; et, seuls ou en commun, font environ une heure d'oraison, soit mentale soit vocale.

" Enfin, pour que ce culte soit vraiment comme le *feu perpétuel qui ne s'éteint jamais sur l'autel* (Lévit. VI, 13), ils s'efforcent de redire souvent avec ferveur quelques pieuses oraisons jaculatoires en l'honneur du Sacré-Cœur." (Beringer, II, p. 136).

## II.—La pieuse union de l'Adoration perpétuelle du Sacré-Cœur.

Cet exercice du Culte perpétuel que le Pape Léon XII a enrichi d'une indulgence plénière *toties quoties* (18 fév. 1826), a donné naissance à la *pieuse union de l'Adoration perpétuelle du Sacré-Cœur de Jésus*, qui est déjà établie dans plusieurs centres de l'Apostolat de la Prière et que nous voudrions voir s'organiser partout, tant elle est efficace pour développer la dévotion au Sacré-Cœur et le vrai esprit de piété dans les paroisses. Elle n'est cependant que l'Exercice du Culte perpétuel *organisé et pratiqué en commun*, vu que son établissement dans une église ou une chapelle ne demande aucune formalité canonique spéciale. Il suffit, en effet, que ceux qui désirent en faire partie appartiennent à

l'Archiconfrérie romaine du Sacré-Cœur. Or, rien n'est plus facile pour nos Associés de l'Apostolat que d'appartenir à cette archiconfrérie ; car l'on sait que tous les Directeurs locaux de l'Apostolat ont le pouvoir personnel d'y agréger les fidèles, à condition qu'ils nous envoient, chaque année, soit par eux-mêmes, soit par les Secrétaires, les noms de ceux qui ont été agrégés. Ils n'ont pas à s'occuper du *billet d'admission* dans l'archiconfrérie, vu que, dans notre organisation canadienne, ces billets se donnent toujours unis à ceux de l'Apostolat.

Il y a donc deux manières d'appartenir au Culte perpétuel du Sacré-Cœur, si l'on a été agrégé à l'archiconfrérie, comme il vient d'être dit : la première est de faire privé-ment l'heure d'adoration chacun selon sa dévotion ; la deuxième est de prendre part à l'*adoration perpétuelle* qui se fait *en commun* à l'église. L'on gagne une indulgence plénière chaque fois dans l'un ou l'autre cas.

### III.—Remarque importante.

L'on ne doit pas confondre l'*heure d'adoration* du Culte perpétuel avec l'*Heure-sainte* en l'honneur de la Passion de Notre-Seigneur, ni avec l'*Heure de garde* de la Garde d'honneur du Sacré-Cœur : ce sont là des pratiques tout-à-fait distinctes et qui jouissent toutes trois de privilèges propres.

L'Heure-sainte de la Passion ne peut se faire que du jeudi soir au vendredi matin avant le lever du soleil. Les associés de l'Apostolat ont cependant le privilège de pouvoir la faire *en commun* une fois par semaine, *au jour et à l'heure fixés par le Directeur local*. Elle a été aussi enrichie d'une indulgence plénière.

L'Heure de garde se fait une fois par jour, par les associés de la Garde d'honneur, mais ce n'est pas là une heure *passée en prière* ; on la fait en s'unissant intérieurement au Sacré-Cœur, tout en continuant de vaquer à ses occupations ordinaires. De plus, l'on ne gagne que sept ans et sept quaran-

taine d'indulgences chaque fois et une indulgence plénière une fois le mois, si on a été fidèle à la faire chaque jour.

#### IV.—Indulgences du Culte perpétuel et de l'Archiconfrérie du Sacré-Cœur.

Nous ne pouvons faire ici mention que des indulgences plénières ; l'on trouvera les autres dans le Catéchisme du Sacré-Cœur ou dans le Manuel du Culte perpétuel. Elles sont toutes applicables aux âmes du purgatoire. Pour abrégé, nous avons indiqué par les lettres suivantes les conditions à remplir pour les gagner : *r*, veut dire qu'il faut se confesser, communier et prier aux intentions du Souverain Pontife ; *s*, qu'il faut dire chaque jour le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo* (ceux de la prière du matin suffisent), avec l'invocation : *Doux Cœur de JÉSUS, faites que je vous aime toujours de plus en plus* ; *t*, qu'il faut visiter l'église de la confrérie (à Montréal, c'est le Gesù) ; *u*, que le confesseur peut commuer en une autre œuvre pie la visite à l'église de la confrérie ; *v*, la visite d'une église quelconque.

Voici la liste des indulgences plénières que les associés peuvent gagner : 1° Chaque fois qu'ils font l'Heure d'adoration, soit en particulier, soit en public.—Les conditions en ont été données plus haut.

2° Le jour de la réception dans la confrérie ; à la fête du Sacré-Cœur ou le dimanche suivant ; le premier vendredi ou le premier dimanche de chaque mois ; un jour au choix, chaque mois. Conditions : *r*, *s*.

3° Aux fêtes suivantes : Noël, Pâques, l'Ascension, l'Immaculée Conception, la Nativité de la sainte Vierge, l'Annonciation, la Purification, l'Assomption, la Toussaint, S. Joseph, S. Pierre et S. Paul, S. Jean, apôtre ; le Jeudi-saint et le jour des Morts.—Conditions : *r*, *t*, *u*.

4° A la fête de S. Grégoire le Grand (12 mars) et de S. Pie V (5 mai).—Conditions : *r*, *t*.

5° Chacun des six dimanches ou des six vendredis qui précèdent immédiatement la fête du Sacré-Cœur.—Conditions : *r*, *v*.

V.—Organisation de l'Adoration perpétuelle en commun. (\*)

1° Les jours d'adoration solennelle sont les suivants : (a) les premiers vendredis de chaque mois (†) ; (b) le jour de la fête du Sacré-Cœur ; (c) le deuxième jour des Quarante-Heures (\*\*); (d) aux jours où le Saint-Sacrement serait exposé par ordre de l'évêque.

2° Les heures d'adoration commencent à 6.30 du matin et se succèdent jusqu'à 7.30 du soir, en commençant toujours *aux demi-heures*, à savoir : de 6.30 à 7.30 ; de 7.30 à 8.30, et ainsi de suite, la dernière heure étant de 6.30 à 7.30 du soir, c'est-à-dire à l'heure du sermon et du salut.

3° Pour appartenir à l'Adoration perpétuelle du Sacré-Cœur, il faut remettre au R. P. Directeur ou à l'une des Officières, un papier sur lequel on aura inscrit son nom, son adresse et l'heure que l'on aura choisie. (‡)

4° Les noms des Adoratrices seront inscrits sur le Tableau de l'Adoration perpétuelle qui se trouve au fond de l'église.

5° Les Adoratrices devront être ponctuelles à se rendre à leur poste à l'heure fixée et, en entrant dans l'église, elles déposeront leur carte dans le *tronc du Trésor du Sacré-Cœur*, placé en dessous du Tableau du Culte perpétuel, afin que le Directeur puisse se rendre compte des absences.

6° Quand une Adoratrice ne pourra pas venir à l'Adoration, elle devra faire son possible pour se trouver une remplaçante. Ceci s'applique à plus forte raison aux Officières.

7° Trois Officières sont nommées par le Directeur pour chaque heure d'adoration. Ce sont elles qui récitent les

(\*) Nous donnons ici cette organisation telle qu'elle se pratique au centre primaire de l'Œuvre, au Gesù, Montréal. Il est clair que l'on peut y faire ailleurs les modifications requises par les circonstances. Là où il ne serait pas possible d'avoir l'exposition du saint Sacrement, l'on pourrait tout de même faire l'Heure d'adoration devant le tabernacle, que l'on aura soin, si on le peut, d'entourer de lumières et de fleurs.

(†) Quand le Vendredi-saint tombe le premier vendredi du mois, l'Adoration est transférée au vendredi suivant.

(\*\*) Au Gesù, c'est le 12 ou 13 décembre.

(‡) Si l'on prend l'heure de 6.30, l'on doit avoir soin de spécifier si c'est le matin ou le soir. Quand les Adoratrices changeront d'adresse, elles auront soin d'en donner avis au R. P. Directeur ou à l'une des Officières.

prières selon l'ordre indiqué dans le Manuel du Culte perpétuel. Elles doivent aussi se faire les ardentes propagatrices de ce Culte béni et se trouver autant d'Adoratrices que possible pour leurs heures respectives.

8° Les personnes qui désirent contribuer à couvrir les frais de l'illumination de l'autel pendant les heures d'adoration, sont priées de déposer leurs offrandes dans le tronc du Trésor du Cœur de Jésus, dont il a été question plus haut.

#### VI.—Exercices de l'Heure d'adoration.

On trouvera en détail dans le Manuel du Culte perpétuel les exercices de l'Heure d'adoration ; qu'il nous suffise d'en indiquer ici les lignes principales.

L'Heure est divisée en trois parties :

Pendant la première partie, après quelques prières préparatoires (les actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition et une antienne au Saint-Sacrement), l'on récite en chœur le *Petit Office du Sacré-Cœur*, que l'on fait suivre d'un acte d'amende honorable.

La deuxième partie se passe en silence : c'est le moment de l'entretien intime avec notre divin Sauveur, de la rénovation des promesses du baptême et des vœux que l'on pourrait avoir faits.

Pendant la troisième partie, l'on récite le chapelet à haute voix, l'on fait diverses prières pour le Souverain Pontife, le clergé, les pécheurs, les malades, les associés du Culte perpétuel, les âmes du purgatoire, et l'on termine par un acte de consécration au Sacré-Cœur.

Elles sont bien courtes ces heures d'adoration pourtant si bien remplies ! Qui pourra dire les bénédictions qu'elles attirent sur les associés, sur leurs familles et sur la paroisse tout entière ! Qui ne se sentirait porté à y prendre part !

#### VII.—Erection de la Confrérie du Sacré-Cœur et son Affiliation à l'Archiconfrérie du même nom.

MM. les Curés et MM. les chapelains des Communautés, Collèges, Couvents, qui désireraient établir canoniquement

dans leurs églises ou chapelles la Confrérie du Sacré-Cœur, afin de pouvoir y garder un registre, et donner plus de solennité à l'Adoration, n'ont qu'à demander à leur évêque un décret d'érection de la dite Confrérie ainsi que la *permission écrite* d'en demander l'affiliation à l'Archiconfrérie, puis à envoyer une copie authentique de ces documents au Directeur primaire de l'Archiconfrérie (Bureaux du Sacré-Cœur, Montréal). Ils en recevront un *Diplôme d'affiliation* de la dite confrérie à l'Archiconfrérie, avec communication de toutes ses indulgences. Le même Directeur leur expédiera volontiers, sur demande, des formules en blanc qu'ils n'auront qu'à remplir et à adresser à qui de droit.

---

## NECROLOGIE

Nous recommandons aux prières de nos Associés les défunts dont les noms suivent :

M. et Mde Hyacinthe Dubrule, à Acton Vale ; Mde Adéline Brière, Zél., à Beauharnois ; Mde Alphonse Beaulne, à Belle Rivière, Q. ; M. Régis Aubin, à Drysdale ; Mde Rose Anne McClusky, à Grand Falls, N. B. ; M. Hercule Bourassa, Dlle Valérie Lacombe, le R. P. Pierre Point, S. J., à Montréal ; Mde Lucie Lanouette, à Penetanguishene ; Mdes Joseph Montpellier, Octave Martel et O. Guindon, à St-Lazare ; Mde Octave Vanier et M. Aldéric Desjardins, à Ste-Rose ; M. Armand Gravel, Dlle Eulalie Chartrand, Mde Joseph Allaire et Mde Edouard Bisson, à St-Vincent de Paul de Laval ; Mde Vve P. LeMoine de Martigny, à Varennes ; M. Alfred Janisse, à Walkerville et Messire J. T. Wagner, Dir. local, à Windsor, Ont. ; MM. Simon Labrosse et Joseph Robitaille, à St-Eugène ; Mde Soulanges Janisse, à Belle Rivière, Ont.

R. I. P.

---



## PENSEES DU CIEL



*S. Augustin et Ste Monique s'entretenant du bonheur du ciel.*

Omnia vanitas præter amare Deum.  
(Imit. Chr.)

### I

Quel trouble incessant nous agite ?  
Nous sommes faits pour être heureux ;  
Et c'est un bonheur sans limite,  
Qu'implorent nos cris douloureux ;  
Mais rien ici-bas qui réponde  
A ces dévorantes ardeurs ;  
Nos cœurs sont plus grands que le monde ;  
Dieu seul est plus grand que nos cœurs.

La gloire n'est qu'une chimère ;  
 La richesse, une vanité ;  
 Le plaisir, une lie amère  
 Au fond d'un calice enchanté ;  
 L'amour terrestre, boue immonde  
 Ou rêves brillants ou moqueurs !  
 Nos cœurs sont plus grands que le monde ;  
 Dieu seul est plus grand que nos cœurs.

Le saint amour, voilà la vie !  
 Il commence déjà le ciel,  
 Il verse à l'âme inassouvie  
 Ses torrents de lait et de miel :  
 Alors de joie on surabonde,  
 On va de bonheurs en bonheurs !  
 Nos cœurs sont plus grands que le monde ;  
 Dieu seul est plus grands que nos cœurs.

## II

Quis dabit mihi pennas sicut colombar.  
 (Ps. 54, 7.)

Mourir ! Pourquoi ce mot fait-il verser des larmes ?  
 Mais, il éclaire seul notre sombre horizon !  
 C'est la fin des douleurs, du combat, des alarmes ;  
 L'heure où l'on voit tomber les murs de sa prison !

Mourir ! ah ! ce n'est pas s'enfermer dans la tombe  
 Où notre corps sommeille attendant le grand jour ;  
 C'est l'âme déployant ses ailes de colombe,  
 Et montant radieuse au céleste séjour !

O séjour de la paix, de l'amour, de la gloire ;  
 Tout bien y coule à flots, tout mal en est banni ;  
 Là, des tourments passés déposant la mémoire,  
 On s'enivre aux torrents du bonheur infini !

L'œil contemple, ravi, Dieu notre fin suprême.  
 Notre Mère MARIE et notre Epoux JÉSUS,  
 Les anges et les saints, et tous ceux que l'on aime !  
 On s'unit dans l'extase, on ne se quitte plus !

Si déjà dans l'exil cet espoir nous enchante,  
 Eu donnant l'avant-goût de la félicité,  
 Que sera la Patrie, où l'âme heureuse chante :  
 Ma joie est sans mesure, — et c'est l'éternité !

J. ETCHEVERRÉ, S. J.





## La Bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque,

Apôtre du Sacré-Cœur

(Suite)

### II.—Chagrins domestiques.

Ayant recouvré la santé à la suite du vœu qu'elle avait fait à la sainte Vierge, elle ne pensa plus qu'à se procurer du plaisir, dans la jouissance de sa liberté, sans se soucier d'accomplir les promesses qu'elle avait faites (p. 8).

Voici comment elle s'en expliqua elle-même par écrit sur l'ordre de son confesseur : " Comme je jouissais pour lors d'une parfaite santé, je me portais avec empressement à l'affection des créatures, aimant à voir le monde, à me parer pour lui plaire, profitant de toutes les occasions qui se présentaient pour me divertir. Je me flattais que la tendresse de ma mère et de mes frères me mettait en liberté de prendre ces petits divertissements. Mais Dieu me fit bien voir que j'étais très éloignée de mon compte, qui ne tendait qu'à suivre mon penchant, mon inclination naturelle me portant au plaisir, contrairement aux desseins de sa bonté sur moi. Ma mère s'étant dépouillée de ses biens et de son autorité dans la maison, pour les remettre à d'autres, on s'en prévalut de telle manière, qu'elle et moi ne fîmes jamais en telle captivité, me voyant privée de tout pouvoir dans la maison, n'osant rien faire sans permission. Tout était fermé à clef, de manière que je ne trouvais pas de quoi m'habiller pour aller à la messe ; j'étais contrainte quelquefois d'emprunter coiffe et habit.

" Alors je commençai à sentir ma captivité, qui alla si avant que je ne pouvais rien faire et ne sortais point sans l'agrément de trois personnes. Ce fut en même temps que je tournai toutes mes affections à chercher mon plaisir et ma consolation dans le très saint Sacrement de l'autel. Mais étant dans une maison de campagne éloignée de l'église, je ne pouvais y aller sans l'agrément de ces mêmes trois personnes ; et il arrivait que quand l'une le voulait, l'autre le désagréait. Et quand je témoignais ma peine par mes larmes, qui marquaient la douleur que je ressentais, l'on me reprochait que j'avais donné un rendez-vous, et que je le

couvrais du prétexte d'aller à la messe ou à la bénédiction du saint Sacrement. C'était en juger bien injustement, puisque je sentais dans mon cœur une si grande horreur de toutes ces choses, que j'aurais plutôt consenti de voir déchirer mon corps en mille pièces que d'avoir telle pensée.

“ Dans cet état ne sachant où me réfugier, j'allais me cacher en un coin du jardin, d'étable, ou lieu secret ; et, me mettant à genoux, je répandais mon cœur devant Dieu, par l'entremise de la sainte Vierge, ma bonne mère, en qui j'avais mis toute ma confiance. Je passais les jours entiers en ces lieux retirés, sans boire ni manger, ce qui m'était ordinaire. Quelquefois de pauvres gens du village me donnaient par compassion un peu de lait ou de fruit.

“ Sur le soir, quand je retournais au logis, c'était avec tant de contrainte et de tremblement, qu'il me semblait être une pauvre criminelle qui venait recevoir sa sentence de condamnation. Je me serais estimée bien plus heureuse de mendier mon pain, que de vivre de cette manière, n'osant pas en prendre sur la table.

“ On me faisait de nouvelles querelles quand je revenais à la maison, pour n'avoir pris soin du ménage. Sans oser répliquer un mot, je me mettais d'abord au travail avec les domestiques ; ensuite je passais les nuits, comme j'avais passé les jours, au pied du crucifix, lequel me fit voir, sans que je le comprisse, qu'il voulait être absolument maître de mon cœur, et le rendre en tout conforme à sa vie souffrante. Comme mon maître, il se rendait présent à mon âme pour la faire agir comme lui au milieu des souffrances ; me faisant con-

naître comme il avait souffert pour mon amour. Dès lors mon âme en demeura si pénétré qu'il me sembla toujours le voir sous la figure d'un crucifix, ou d'un *Ecce Homo*, ou portant sa croix ; ce qui imprimait en moi tant de compassion et d'amour de la souffrance, que toutes mes pei-



*N. S. lui apparaît sous la figure de l'“ Ecce Homo.”*

nes me parurent légères en comparaison du désir que j'avais d'endurer pour mon JÉSUS souffrant, et me conformer à lui.

“ Ma plus rude croix était de ne pouvoir adoucir celles de ma mère, quoique je ne lui donnasse pas la consolation d'en parler, crainte d'offenser Dieu en parlant de nos peines. Mais c'était dans ses maladies que ma souffrance était extrême ; car étant tout abandonnée à mes soins et services, d'ailleurs le plus souvent tout étant sous clef, j'étais contrainte de mendier des œufs et autres choses nécessaires pour soulager ma pauvre mère. Comme j'étais naturellement timide et craintive, je souffrais beaucoup d'en être réduite d'en venir là.

“ Dans un érépipèle mortel qu'elle eut à la tête, d'une grosseur et rougeur épouvantables, on se contenta de lui faire faire une saignée par un petit chirurgien de village qui passait, et qui lui dit qu'à moins d'un miracle elle n'en pouvait revenir, sans que personne s'en affligeât, ou s'en mit en peine. Ne sachant à qui avoir recours, je m'adressai à mon asile ordinaire, la très sainte Vierge, et à mon divin Maître, à qui seul je pouvais découvrir toutes mes peines et souffrances.

“ Assistant à la messe, le jour de la Circoncision, je demandai à Notre-Seigneur d'être lui-même le remède de ma mère, et de m'enseigner

ce que je devais faire. Sa divine bonté exauça ma demande car étant de retour au logis, je trouvai sa joue ouverte, par une plaie, large comme la paume de la main, dont il sortait une puanteur insupportable ; personne n'envou-  
lait approcher.



*Elle soigne sa mère malade.*

Quoique jusqu'alors j'eusse eu une grande répugnance aux plaies, par une aversion naturelle, il fallait néanmoins prendre soin de la plaie, et y couper tous les jours beaucoup de chairs pourries sans autre expérience ni onguent que celui de la con-

fiance en Dieu, qui me semblait être toujours présent à mon âme.

“ Elle fut enfin guérie en peu de temps, contre toute apparence humaine. Durant cette fâcheuse maladie je ne me couchais ni dormais que fort peu ; je ne prenais presque point de nourriture ; mais mon divin Maître me consolait et soutenait par une parfaite soumission à sa volonté. Je me plaignais amoureusement à lui de tout ce qui m’arrivait, lui disant dans ma confiance ordinaire : “ Mon souverain Maître, “ si vous ne le vouliez pas, cela ne pourrait arriver : je “ vous rends grâces de ce que vous le permettez pour me “ rendre conforme à vous.”

Voilà comment Jésus purifiait dans le creuset des épreuves et des souffrances la future apôtre de son divin Cœur.

Pendant ce céleste Maître continuait à diriger lui-même sa docile servante. Comme elle lui avait demandé



*Elle fait le catéchisme aux enfants du village.*

un jour ce qu’il désirait d’elle, il lui donna une si grande tendresse d’amour pour les pauvres, qu’elle ne souhaitait de conversation qu’avec eux, ressentant une telle compassion de leurs misères, que si elle avait été maîtresse, elle ne se serait rien réservé.

Quand elle avait de l’argent, elle le donnait à de petits pauvres, pour les engager à venir la trouver afin de leur apprendre le catéchisme et à prier l’Œu. Ce qui lui en attirait une telle quantité, qu’elle ne savait où les mettre durant l’hiver. Si elle les faisait entrer dans quelque chambre, on les en chassait ; et, ce qui lui était très rude, c’est qu’on la soupçonnait de prendre pour les assister, ce dont elle était bien éloignée, d’autant qu’elle aurait cru offenser Dieu en dérobant ; elle ne leur donnait que ce qu’elle pouvait obtenir de sa mère, qui le lui permettait volontiers. — (*A suivre.*)



## COMMENT UN PRÊTRE SAIT SE VENGER



la porte principale d'une église de Paris, on remarquait naguère un vieillard mendiant, fidèle à reprendre tous les jours sa place au seuil de l'enceinte sacrée. Ses manières, son ton, son langage, révélèrent une éducation bien supérieure à celle qui ordinairement accompagne la misère. Sous ses haillons portés avec une certaine dignité, brillait un souvenir encore vivant d'un état plus relevé. Aussi, parmi les pauvres habitués de la paroisse, au milieu de cette clientèle délaissée par les populations, que chaque église abrite sous ses ailes, ce mendiant jouissait d'une grande autorité. Jacques était son nom. Sa bonté, son impartialité dans le partage des aumônes, seule bienfaisance du pauvre envers le pauvre, son zèle à apaiser les querelles, lui avaient acquis une considération méritée. Cependant, pour ses camarades les plus intimes, comme pour les personnes attachées à la paroisse, sa vie et ses malheurs étaient un mystère. Chaque matin, depuis vingt-cinq ans, il venait régulièrement s'asseoir à la même place : on était si accoutumé à le voir, qu'il faisait, en quelque sorte, partie de l'ornement du portail, comme les statuette de pierre nichées dans l'encadrement gothique ; et aucun des camarades du mendiant ne pouvait raconter la moindre particularité de sa vie. Une seule chose était connue : Jacques ne mettait jamais le pied dans l'église, et il était catholique. Au moment des cérémonies religieuses, alors que les chants pieux faisaient retentir le dôme sacré ; que l'encens, montant au-dessus de l'autel, s'élevait avec les vœux des fidèles vers le ciel ; que la voix grave et mélodieuse de l'orgue soutenait les chœurs solennels des chrétiens, le mendiant se sentait entraîné à confondre ses prières avec celles de l'Église : d'un œil empressé et satisfait, il contemplait, du dehors, le tableau que présentait la demeure de Dieu. Le reflet étincelant de la lumière à travers les vitraux gothiques, l'ombre des piliers posés depuis des siècles, comme un symbole de l'éternité de la religion, le charme profond attaché à l'aspect sombre et recueilli de l'église, tout frappait le mendiant d'une admiration involontaire. On surprenait quelquefois des larmes couler sur son visage ridé. Un grand malheur, ou un profond remords, semblait alors agiter son âme : aux premiers temps de

l'Église, on l'eût pris pour un grand criminel, condamné à s'exiler de l'assemblée des fidèles, et à passer, ombre silencieuse, au milieu des vivants.

Un ecclésiastique se rendait tous les jours à cette église pour célébrer la messe. Issu d'une des plus anciennes familles de France, possesseur d'une immense fortune, il trouvait sa joie à faire d'abondantes aumônes. Le vieillard mendiant était devenu pour lui l'objet d'une sorte d'affection, et chaque matin, l'abbé Paulin du Saint-C. . . , accompagnait de paroles bienveillantes l'aumône devenue une rente quotidienne.

Un jour Jacques ne parut pas à l'heure accoutumée. L'abbé Paulin, jaloux de ne pas perdre son aumône, cherche la demeure du mendiant, et trouve le vieillard étendu malade sur un grabat. Les regards de l'ecclésiastique furent frappés du luxe et de la misère qui éclataient dans l'ameublement de ce réduit. Une magnifique montre en or était suspendue au-dessus du misérable chevet ; deux tableaux richement encadrés, recouverts d'un crêpe, se détachaient sur les murs blanchis à la chaux ; un Christ en ivoire, d'un beau travail, était aux pieds du malade ; sur une chaise antique, aux découpures gothiques, et parmi quelques livres usés, gisait un missel avec des agrafes en argent ; tout le reste du mobilier annonçait un affreux dénuement.

La présence du prêtre ranima le vieillard, et avec un accent de reconnaissance, il s'écria : Monsieur l'abbé, vous daignez donc vous souvenir d'un malheureux ?

— Mon ami, répond M. Paulin, un prêtre n'oublie que les gens heureux : je venais savoir si vous aviez besoin de quelques secours.

— Je n'ai besoin de rien, répond le mendiant ; ma mort est prochaine ; ma conscience seule n'est pas tranquille.

— Votre conscience ? Auriez-vous une grande faute à expier ?

— Un crime, un crime énorme, un crime pour lequel toute ma vie a été une cruelle et inutile expiation ! un crime sans pardon !

— Un crime sans pardon ! il n'en existe pas : la miséricorde divine est plus haute que tous les forfaits de l'homme.

— Mais un criminel souillé du plus horrible forfait, qu'a-t-il à espérer ? De pardon ! il n'en est plus pour moi !

— Il en est un, s'écrie le prêtre, saisi d'un vif enthousiasme : le doute serait un blasphème plus horrible que vos crimes mêmes. La religion tend les bras au repentir. Jacques, si votre repentir est sincère, implorez la bonté divine : elle ne vous abandonnera pas. Faites votre confession.

— " Écoutez, monsieur l'abbé ! Avant de commencer ma confession permettez-moi de vous raconter mon horrible histoire.

" Fils d'un pauvre fermier, honoré de l'affection d'une famille de

haute noblesse dont mon père cultivait une petite terre, je fus accueilli dès mon enfance au château de mes maîtres. Destiné à être valet de chambre du fils de famille, l'éducation qu'on me donna, mes progrès rapides dans l'étude et la bienveillance de mes maîtres changèrent mon état : je fus élevé au rang de secrétaire.

« Ma vingt-cinquième année était sonnée au moment où la Révolution éclata ; mon ambition se fatigua de ma position précaire. Je conçus le projet d'abandonner pour les camps le château, asile de ma jeunesse. Si j'avais suivi ce premier mouvement, l'ingratitude ne m'eût pas poussé au crime ! La fureur des révolutionnaires déborda bientôt en province : redoutant d'être arrêtés dans le château, mes maîtres congédièrent leurs domestiques. Quelques capitaux furent réalisés à la hâte, et, n'emportant de leur riche mobilier que des objets précieux par les souvenirs de famille, ils accoururent à Paris, cherchant un asile dans la foule, et le repos dans l'obscurité de leur domicile. Enfant de la maison, je les suivis. La terreur régnait dans toute sa puissance, et personne n'avait le secret de la retraite de mes maîtres. Inscrits sur la liste des émigrés, la confiscation avait bientôt dévoré leurs biens ; mais peu leur importait ! ils étaient tous réunis, tranquilles, inconnus. Animés d'une foi vive dans la Providence, ils attendaient un Ciel plus clément. Vaine espérance ! La seule personne en position de révéler leur demeure et de les arracher à leur asile eut la lâcheté de les dénoncer. Ce dénonciateur, c'est moi.

« Le père, la mère, quatre filles, anges parés de leur beauté et de leur innocence, et un jeune enfant de dix ans furent jetés ensemble dans un cachot et livrés aux horreurs de la captivité. Leur procès fut instruit. Les prétextes les plus futiles suffisaient alors pour envoyer l'innocent à la mort. Cependant, l'accusateur public avait peine à trouver un motif de poursuites contre cette noble et belle famille : un homme se rencontra, initié aux confidences du foyer domestique, dépositaire des pensées les plus intimes de leur vie, et inventa le crime frivole de conspiration. Ce calomniateur, ce faux témoin, c'est moi.

« L'arrêt fatal fut prononcé. La sentence de mort pesa sur la famille ; le jeune fils fut seul épargné. Malheureux orphelin, destiné à pleurer toute sa famille et à maudire leur assassin, s'il l'avait jamais connu !

« Résignée et consolée par ses vertus, cette famille infortunée attendait la mort dans les prisons. Un oubli se glissa dans l'ordre des exécutions. Le jour marqué pour elle fut dépassé ; et si personne n'avait été intéressé à se saisir de ces innocents comme d'une proie, leur vie échappait à l'échafaud : on était à la veille du 9 thermidor.

Un homme impatient de s'enrichir de quelques dépouilles, se rendit au tribunal révolutionnaire, fit rectifier cette erreur ; son zèle fut décoré d'un diplôme de civisme. L'ordre d'exécution fut délivré sur-le-champ, et, le soir même, la justice affreuse de ces temps suivit son cours. Ce révélateur empressé, c'est moi.

“ Au déclin du jour, à la clarté des flambeaux, la charrette fatale mena à la mort cette noble famille. Le père, chargé d'une douleur profonde, cachait dans ses bras ses deux plus jeunes filles ; la mère, femme forte et chrétienne, pressait sur sa poitrine ses deux filles aînées, et tous, confondant leurs souvenirs, leurs espérances, répétaient les prières des morts. Jamais le nom de leur assassin ne sortit de leur bouche. Comme il était tard, l'exécuteur des hautes-œuvres, las de son travail, avait confié à un valet cette tardive exécution. Peu accoutumé à l'horrible manœuvre, le valet, en cheminant, implora l'assistance d'un passant. Un homme de bonne volonté se prêta à l'aider dans son ignoble ministère. Ce passant, c'est moi.

“ Le prix de tant de crimes fut une somme de trois mille francs en or, et les objets précieux déposés encore ici autour de moi, témoins irrécusables de mon forfait.

“ Après ce crime je voulus m'étourdir dans la débauche ; l'or, fruit de mon infâme conduite, fut à peine dépensé, que le remords s'empara de moi. Nul projet, nulle entreprise, nul travail ne furent couronnés de succès. Je devins pauvre et infirme. La charité me dota d'une place privilégiée à la porte de l'église où j'ai passé tant d'années. Le souvenir de mon crime était si vif, si poignant, que désespérant de la bonté divine, jamais je n'osai implorer les consolations de la religion, ni entrer dans l'église. Les aumônes, les vôtres surtout, monsieur l'abbé, m'aidèrent à économiser la somme volée à mes anciens maîtres : la voilà. Les objets de luxe que vous remarquez dans cette chambre, cette montre, ce Christ, ce livre, ces portraits volés étaient le mobilier enlevé à mes victimes ! Oh ! qu'il a été long et profond le repentir ! mais qu'il a été impuissant ! Monsieur l'abbé, croyez-vous que je puisse espérer le pardon de Dieu ? ”

— Mon fils, répond l'abbé, votre crime est sans doute épouvantable : les circonstances en sont atroces. Les orphelins privés de leurs parents par la Révolution comprennent mieux que personne de quelle douleur furent abreuvées vos victimes ! Une vie entière passée dans les larmes n'est pas trop pour l'expiation d'un tel forfait. Cependant les trésors de la miséricorde divine sont immenses. Grâce à votre repentir, plein de confiance dans l'inépuisable bonté de Dieu, je crois pouvoir vous assurer votre pardon. Faites votre confession.

Alors le prêtre se lève. Le mendiant, comme animé d'une vie nouvelle, descend de son lit, et se mettant à genoux, lui fait l'aveu de



toutes ses fautes. M. l'abbé Paulin de Saint-C . . . allait prononcer les paroles puissantes qui lient ou délient les fautes de l'homme, lorsque le mendiant s'écrie :

— Mon père, attendez : avant de recevoir mon pardon, que je me débarrasse des fruits de mon crime , prenez ces objets, vendez-les, distribuez-en le prix aux pauvres.

Dans ces mouvements précipités, le mendiant arrache le crêpe qui couvrait les deux portraits :

— Voilà, dit-il, voilà l'image auguste de mes maîtres :

A cette vue, l'abbé Paulin de Saint-C . . . laisse échapper ces mots :  
 " Mon père ! ma mère ! "

Aussitôt le souvenir de cette catastrophe, la présence de l'assassin, la vue de ces objets empreints d'un charme déchirant saisissent l'âme du prêtre, et, cédant à une défaillance involontaire, il se laisse tomber sur une chaise. La tête appuyée dans ses mains, il verse des larmes abondantes ; une blessure profonde venait de saigner son cœur.

Le mendiant, atterré, n'osant lever ses regards sur le fils de ses maîtres, sur le juge terrible et irrité qui lui devait sa colère plutôt que le pardon, se roulaît à ses pieds, les arrosait de pleurs, et répétait d'une voix désespérée : — Mon maître ! mon maître !

Le prêtre s'efforçait, sans le regarder, de comprimer sa douleur.

Le mendiant s'écrie : — Oui, je suis un assassin, un monstre, un infâme ! Monsieur l'abbé, disposez de ma vie : que dois-je faire pour vous venger ?

— Me venger, répond le prêtre, rendu à lui-même par ses paroles, me venger ! . . .

— N'avais-je pas raison de dire que mon crime était au-dessus du pardon ? Je savais bien que la religion elle-même me repousserait . . . Le repentir n'est rien pour un criminel de mon espèce ; plus de pardon, n'est-ce pas ? plus de pardon ! . . .

Ces dernières paroles, prononcées avec un accent terrible, rappellent dans l'âme de l'ecclésiastique sa mission et ses devoirs. La lutte entre la douleur filiale et l'exercice du pouvoir sacré cesse aussitôt. La faiblesse humaine avait réclamé un instant les larmes du fils attristé ; la religion relève l'âme forte du prêtre. L'ecclésiastique se saisit du christ, héritage paternel, tombé aux mains de ce malheureux, et le présentant au mendiant, il dit d'une voix émue :

— Mon ami . . . votre repentir est-il sincère ?

— Oui, mon Père,

— Votre crime est-il pour vous l'objet d'une horreur profonde ?

— Oui, mille fois oui.

— Eh bien ! s'il en est ainsi, Dieu, immolé sur cette croix pour les hommes, vous accorde votre pardon ; achevez votre acte de contrition.

Alors le prêtre, une main levée sur le mendiant, tenant dans l'autre le signe de notre rédemption, fait descendre la clémence divine sur l'assassin de toute sa famille.

La face tournée contre terre, le mendiant demeurait immobile aux pieds de l'ecclésiastique.

Celui-ci tend la main pour le relever ! Le pauvre pécheur n'était plus ! son âme purifiée paraissait au tribunal de la miséricorde, où tout ce qui a été pardonné sur la terre est à jamais effacé pour l'éternité.

## Chronique de la dévotion au Sacré-Cœur

### NOUVELLES DES CENTRES DE LA SAINTE LIGUE

**Burlington, Vt.** — “ La Ligue du Sacré-Cœur, qui compte à St-Joseph 1086 membres, y fait un grand bien. Les communions des premiers vendredis du mois sont toujours nombreuses et l'on se fait un bonheur d'assister à l'Heure sainte qui a lieu chaque semaine.”

**Joliette, P. Q.** — “ L'Œuvre de l'Apostolat de la Prière est toujours aimée à Joliette et elle contribue beaucoup à faire croître la foi et la confiance chez ceux qui en font partie.”

**Lewiston, Me.** — “ Je suis heureuse de vous parler des progrès de la Ligue du Cœur de JÉSUS dans notre orphelinat. Les enfants y sont tout feu pour dédommager le divin Maître des outrages faits à son Cœur. Elles ont eu dernièrement une réception solennelle de plusieurs nouvelles Associées. Les feuilles du Trésor sont distribuées régulièrement et remplies avec beaucoup de ponctualité ; elles sont ensuite déposées sur l'autel après le salut du premier vendredi du mois, puis brûlées en holocauste devant la statue du Sacré-Cœur.”

**Manchester, N. H.** — *Hôpital de Notre-Dame de Lourdes.* — “ Nous avons eu récemment une réception de quinze Zélatrices parmi les Enfants de Marie. Leur zèle nous fait espérer un accroissement notable dans la propagation de la dévotion au Cœur de JÉSUS.”

**Mascouche.** — “ Nos premiers vendredis du mois sont autant de belles fêtes : grand'messe en musique, chantée par les dames, décoration et illumination de l'autel et de la statue du Sacré-Cœur, amende honorable, salut du Saint Sacrement ; enfin, une pieuse instruction, toujours appropriée aux besoins de la paroisse, tel est notre programme habituel.”

**St-Jérôme.** — “ La dévotion au Sacré-Cœur se propage de plus en plus dans notre paroisse. Nous avons reçu dernièrement deux cents nouveaux Associés. Nos Zélatrices sont très actives et tout-à-fait dévouées à l'Œuvre.”

**St-Lazare de Vaudreuil.** — “ Le 27 septembre a été pour nous une fête excellente. Le matin, il y eut six cents communions réparatrices ; le soir, le sermon fut prêché par le R. P. Directeur supérieur de la Ligue ; l'église était pleine de fidèles, les autels, surtout celui du Sacré-Cœur, brillamment illuminés. Rien de plus beau que d'entendre le cantique de la Ligue chanté par le peuple ! Vingt et une Zélatrices reçurent leurs Diplômes et leurs croix-médailles des mains du Rév. Père. Quoique la paroisse compte à peine huit cents communions, une moyenne de deux cents personnes s'approchent de la sainte Table le premier vendredi de chaque mois. L'Apostolat est aussi très bien organisé dans les écoles de la paroisse grâce au zèle de ferventes institutrices et, surtout, de notre dévoué curé qui n'épargne rien pour faire aimer le Sacré-Cœur.”

**St-Aimé.—Convent de la Présentation.**—“ Onze de nos élèves reconnaissent devoir à la protection du Sacré-Cœur le succès dans leur examen et l'obtention de leurs brevets. Depuis cette époque la dévotion à ce Cœur sacré a pris un nouvel accroissement tant parmi nos enfants que dans la paroisse. Les élèves diplômées ont fait chanter une grand'messe d'action de grâces dans notre chapelle et toutes y ont communiqué avec beaucoup de piété et de ferveur.”

---

## Agrégations récentes à l'Apostolat de la Prière

### LIGUE DU CŒUR DE JÉSUS

Les Directeurs locaux de ces centres ont le pouvoir d'admettre les fidèles dans l'Archiconfrérie du Sacré-Cœur, à condition qu'ils nous envoient dans le cours de l'année les noms de ceux qu'ils auront reçus.

DIOCÈSE DE HAMILTON, ONT.—Saint Louis de Waterloo.

DIOCÈSE DE NEW-WESTMINSTER, C. A. — Saint Michel de Rossland, C. A.

---

## État de l'Apostolat de la Prière, Ligue du Cœur de Jésus (Janvier 1896)

## PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE D'OTTAWA, ONT.—ARCHIDIOCÈSE D'OTTAWA.

LIEU	PAROISSE OU INSTITUTION	Date de l'agréation	Nombre de noms sur le registre	Nombre de membres actuels			Zélateurs ou Zélatrices.
				1er deg.	2e deg.	3e deg.	
Ottawa	Immaculée Conception (Cathédrale)	5 juin 1889	2877	1995	1890	1827	126
"	Ligue des hommes		902	890		450	45
"	Sainte-Anne	16 avril 1891	609	390	360	250	26
"	Sainte-Brigitte	8 juill. 1895	420	420	410	410	18
"	Saint-Joseph	nov. 1891	1300	1245	1245 (f)	120	69
"	Saint-Patrice	5 avril 1891	1182	1081	1081	500	78
"	Sœurs de la Miséricorde	11 avril 1890	43	30	30	30	2
"	Sœurs Grises (Maison-mère)	26 mars 1890	(a)				
"	Ecole Ste-Brigitte (Garçons)	26 mars 1890	194	175		45	5
"	" (Filles)	26 mars 1890	(a)				
"	Ecole de la Salle	31 mai 1883	1611	400		179	15
"	Ecole Notre-Dame (Filles)	26 mars 1890	(a)				
"	Ecole Ste Anne (Garçons)	26 juin 1890	(a)				
"	Monastère du Précieux Sang	30 mars 1890	436	300		130	5
"	Ste Marie	30 juin 1889	(a)				
Almonte	S. André Avellin	9 juill. 1895	200	100	90	90	6
"	S. Gabriel	11 juill. 1892	550	540	400	350	36
Buckingham	S. Grégoire de Nazianze	6 janv. 1896	850	850	300	250	36
"	Ligue des hommes		200	200		100	
"	F.F. de l'Inst. Chrétienne	1 nov. 1892	166	142	32	32	4
"	Sœurs Grises	28 mars 1893	112	72	60	60	4
Chêneville	S. Félix de Valois	28 nov. 1894	775	775	500	300	34

Chêneville . . . . .	Ligue des hommes . . . . .	. . . . .	213	. . . . .	50	. . . . .	4
Cunning's Bridge . . . . .	Ligue des Cadets . . . . .	. . . . .	52	. . . . .	20	. . . . .	4
Curran . . . . .	Notre-Dame de Lourdes . . . . .	13 août 1892	400	160	160	12	12
Curville . . . . .	S. Luc . . . . .	*	500	420	420 (f)	28	28
S. Donat de Montcalm . . . . .	Notre-Dame de Lourdes . . . . .	15 avril 1892	225	120	80	80	8
S. Eugène de Prescott . . . . .	S. Donat . . . . .	29 juill. 1895	60	60	40	40	4
Gracefield . . . . .	S. Eugène . . . . .	20 nov. 1888	545	510	510	300	34
Labelle . . . . .	La Visitation . . . . .	11 août 1892 (a)	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lefavre . . . . .	La Nativité . . . . .	7 mars 1895 (a)	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lowe . . . . .	S. Thomas . . . . .	13 nov. 1892	504	359	220	220	10
Martindale . . . . .	S. Martin . . . . .	30 janv. 1894 (a)	139	137	125	125	9
Montebello . . . . .	S. Martin (Ligue des hommes) . . . . .	30 janv. 1894	810	700	150	100	10
Ripon . . . . .	Notre-Dame de Bonsecours . . . . .	mars 1888	600	600	600	125	40
" . . . . .	S. Casimir . . . . .	29 mai 1894	193	250	200	200	5
" . . . . .	Ligue des hommes . . . . .	. . . . .	76	76	25	25	5
Rockland . . . . .	Ligue des Cadets . . . . .	. . . . .	450	420	350	200	29
S. Philippe d'Argenteuil . . . . .	La Trinité . . . . .	29 avril 1893	488	160	150	90	13
Plantagenet . . . . .	S. Philippe . . . . .	oct. 1890	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Sarsfield . . . . .	S. Paul . . . . .	11 juill. 1892 (a)	235	235	60	60	12
S. Sixte . . . . .	S. Hughes . . . . .	3 août 1894	67	67	40	40	. . . . .
Suffolk . . . . .	S. Sixte . . . . .	27 août 1896 (a)	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
South Indian . . . . .	S. Emile . . . . .	22 avril 1895	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Thurso . . . . .	S. Viateur . . . . .	1 janv. 1892 (a)	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	S. Jean l'Évangéliste . . . . .	7 juill. 1892 (a)	17984	14224	9425	7108	732
Totaux . . . . .	Centres agréés : 40 . . . . .	. . . . .					

\* L'agrégation de ce Centre ne figure pas sur nos Registres.

(a) Le rapport de ce Centre ne nous est pas parvenu.

(b) Le nombre des membres actuels du 1er degré ne nous ayant pas été fourni, nous l'avons évalué d'après celui du 2ème degré.

(c) D'après notre recensement de 18-9, vu qu'aucun rapport n'a été reçu récemment.

(f) Nombre approximatif.

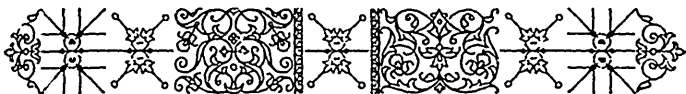
(x) Le nombre des associés du 2o Degré a été évalué, dans ce diocèse comme ailleurs, d'après le nombre des billets-images qui y sont régulièrement expédiés chaque mois.

## VICARIAT APOSTOLIQUE DE PONTIAC.

LIEU	PAROISSE OU INSTITUTION	Date de l'agrégation.	Nombre de noms sur le registre	Nombre de membres actuels.			Zélateurs ou Zélatrices.
				1er deg.	2e deg.	3e deg.	
Arnprior.....	S. Jean Chrysostôme.....	24 mai 1893	1485	1485	494	58	
Des-Joachims .....	S. Joachim.....	27 juill. 1888 (a)	.....	.....	.....	.....	
Eganville .....	S. Jacques.....	8 sept. 1889 (a)	.....	.....	.....	.....	
Mattawa.....	Ste Anne.....	1888 (c) 325	.....	.....	.....	.....	
Mount St. Patrick .....	S. Patrice.....	20 déc. 1890	200	167	70	15	
North Onslow .....	Ste Brigitte.....	29 mars 1888 (c) 167 (a)	.....	.....	.....	.....	
Quyón.....	Ste Marie.....	29 mars 1888 (c) 250 (a)	.....	.....	.....	.....	
Renfrew.....	S. François-Xavier.....	26 oct. 1890	575	540	540 (f) 200	36	
".....	Ecole de la Salle.....	14 mars 1890	132	112	.....	4	
".....	Convent Ste Anne.....	4 oct. 1891	150	105	72	10	
Totaux.....	Centres agréés : 10.....	.....	3284	2409	2297	886	

## Résumé général pour la Province ecclésiastique d'Ottawa.

DIOCESES	Nombre de Centres.	Nombre d'inscriptions.	Membres actuels.			Zélateurs et Zélatrices.
			1er Degré.	2e Degré.	3e Degré.	
Archidiocèse d'Ottawa.....	40	17984	14224	9425	7108	732
Vicariat apost. de Pontiac.....	10	3284	2409	2297	886	123
Totaux.....	50	21268	16633	11722	7994	855



## NOS MARTYRS CANADIENS

FAVEURS ATTRIBUÉES À LEUR INTERCESSION

*Lawrence, Mass* — "Une dame, atteinte d'une maladie déclarée incurable par les médecins et réduite à l'extrémité, est guérie par une neuvaine aux Martyrs canadiens et par l'usage de leurs reliques."

*La Conception, P. Q.* — Une dame de ma paroisse a été guérie d'une maladie de cœur après une neuvaine aux RR. PP. Martyrs. Un autre de mes paroissiens, atteint de paralysie depuis deux ans, a ressenti un mieux sensible aussitôt qu'il eut commencé à porter une carte-relique des Martyrs, et il n'a plus eu aucune attaque depuis quatre mois. Je considère ce dernier fait comme vraiment miraculeux."

*St-Dorothée.* — "J'ai été guérie d'un mal d'estomac par l'application d'une carte-relique des Martyrs canadiens."

*St-François de Sales.* — "Je certifie que j'ai été guérie d'une forte névralgie et du rhumatisme par l'application d'une carte-relique des PP. de Brebœuf et Lalemant."

*St-Lazare de Vaudreuil.* — Une guérison par l'application d'un reliquaire des PP. Martyrs.

*S. Joseph, Ont.* — "Plusieurs faveurs ont été obtenues ici par l'intercession des Pères Martyrs canadiens."

*Montréal.* — Trois grâces extraordinaires ont été obtenues à ma connaissance par l'intercession des Pères de Brebeuf et Lalemant et de saint Antoine de Padoue."

*Sudbury.* — "Vous vous rappelez sans doute, mon Rév. Père, combien j'étais déçue à la fin de juillet dernier, au retour d'un pèlerinage à Sainte-Anne de Beaupré : j'avais encore au côté la douleur aiguë qui me faisait souffrir beaucoup depuis longtemps. Vous m'avez alors donné une carte-relique des Martyrs Canadiens en me conseillant de faire une neuvaine au Sacré-Cœur en leur honneur. Je l'ai faite, et maintenant j'ai la joie de vous annoncer que je suis complètement guérie. Cette faveur signalée me remplit d'une vive reconnaissance et je voudrais qu'elle fût connue de tous pour la gloire du Sacré-Cœur et de ses généreux Martyrs." (*Suit la signature*).

N. B. — Ceux qui nous font rapports au sujet de grâces obtenues par les Martyrs voudront bien y apposer leur signature en entier, sinon nous n'en tiendrons aucun compte. On est prié, quand il y a eu guérison, d'envoyer une attestation du médecin ou d'autres témoins dignes de foi.

# Calendrier de Novembre 1896

INTENTION GÉNÉRALE DE N. S. P. LE PAPE :

## Les saintes âmes du Purgatoire.

FÊTES, INTENTIONS PARTICULIÈRES, INDULGENCES PLÉNIÈRES.

1. D. — 23<sup>e</sup> ap. Pent. — LA TOUS-SAINTE. — B†. G†. M†. R†. — Le désir du ciel. — 26,918 actions de grâces.
2. L. — JOUR DES MORTS. — G†. — La charité pour les âmes du Purgatoire. — 11,458 affligés.
3. M. — De l'octave. — (Ste Winéfride, V. M.) — La confiance en Dieu. — 13,865 défunts.
4. M. — S. Charles Borromée, E. C. — L'amour de l'Eglise. — 8,715 intentions spéciales.
5. J. — De l'octave. — (S. Emeric, prince). — H†. — L'esprit de piété. — 1,817 communautés.
6. V. — Premier vendredi. — De l'octave. — (S. Léonard, soldat). — A†. G†. — L'esprit de recueillement. — 3 876 premières communions.
7. S. — De l'octave. — (B. Antoine Balducci, S. J.). — La dévotion à MARIE. — Les Associés du Sacré-Cœur.
8. D. — 24<sup>e</sup> ap. Pent. — Octave de la Toussaint. — (Les Quatre Couronnés, M.M.). — La grâce de penser souvent au ciel. — 4,824 demandes de travail.
9. L. — Dédicace de la Basilique du S. Sauveur. — Le respect de la maison de Dieu. — 2,241 prêtres et ecclésiastiques.
10. M. — S. André Avellin, C. — Le don de crainte. — 110,267 enfants.
11. M. — S. Martin, E. C. — Z†. — L'amour des pauvres. — 13,253 familles.
12. J. — S. Martin, P. M. — H†. — La fermeté dans la foi. — 11,129 grâces de persévérance.
13. V. — S. Didace, C. — (S. J. : S. Stanislas Kostka, C.). — L'esprit de pénitence. — 3,338 grâces d'union, de réconciliation.
14. S. — S. Joseph, E. M. — L'esprit de sacrifice. — 10,385 grâces spirituelles.
15. D. — 25<sup>e</sup> ap. Pent. — Pureté de la B. V. M. — La pureté de conscience. — 9,918 grâces temporelles.
16. L. — S. Stanislas Kostka, C. S. J. — (S. J. : S. Didace, C.). — La délicatesse de conscience. — 7 662 conversions à la foi.
17. M. — S. Grégoire le Thaumaturge, E. C. — Une vive foi. — 7,979 jeunes gens, jeunes personnes.
18. M. — Dédicace des Basiliques des SS. Pierre et Paul. — Le zèle de la décoration des églises. — 1,349 maisons d'éducation.
19. J. — Ste Elizabeth de Hongrie, veuve. — H†. Z†. — La vertu de modestie. — 4,319 malades et infirmes.
20. V. — S. Félix de Valois, C. — (S. J. : Octave de S. Stanislas.) — Le mépris des grandeurs. — 1,729 personnes en retraite.
21. S. — PRÉSENTATION de la B. V. M. — R†. — La grâce de nous donner à JÉSUS-CHRIST et pour toujours. — 445 Œuvres, Sociétés.
22. D. — 26<sup>e</sup> ap. Pent. — Ste Cécile, V. M. — L'amour des louanges de Dieu. — 1,477 paroisses.
23. L. — S. Clément, P. M. — La confiance dans les épreuves. — 1,655 pêcheurs.
24. M. — S. Jean de la Croix, C. — La patience. — 7,865 pères et mères.
25. M. — Ste Catherine, V. M. — Le don de science. — 2, 69 religieux et religieuses.
26. J. — S. Silvestre, abbé. — H†. — L'amour du recueillement. — 1,116 novices et séminaristes.
27. V. — S. Léonard de Port-Maurice, C. — (S. J. : S. Félix de Valois, C.). — Le zèle. — 1,212 supérieures et supérieures.
28. S. — Vigile. — De la vigile. — (S. Ruf, M.). — L'oubli de nos aises. — 4,051 vocations.
29. D. — 1<sup>er</sup> DIM. DE L'AVEÏT. — (S. Saturnin, E. M.). — La crainte du jugement. — Les Directeurs, Zélateurs et Zélatrices de l'Apôstolat.
30. L. — S. ANDRÉ, ap. — B†. M†. — L'amour de la souffrance. — 12,693 grâces diverses.

CLÉF : — † = Indulgence plénière ; A = 1<sup>er</sup> Degré ; B = 2<sup>e</sup> Degré ; C = Congrégation de la Ste-Vierge ; D = Milice du Pape ; G = Garde d'Honneur et Archiconfrérie du Sacré-Cœur ; H = Heure-Sainte ; M = Bonne Mort ; R = Confrérie du S. Rosaire ; Z = Zélateurs et Zélatrices.

N. B. — Une indulgence de 100 jours est accordée pour chaque œuvre offerte à ces intentions. — Pour être insérées dans le CALENDRIER, les Intentions particulières doivent être reçues aux Bureaux du MESSAGER avant le premier jour du mois.